

NEWS



Date: 15 juillet 1984

No.: 27

Le report de la première audience du procès des quatre militants du KOR doit-il être considéré comme un recul du pouvoir devant ce qui est généralement senti comme le procès de "Solidarnosc"? Il est reproché aux quatre accusés Jacek Kuron, Adam Michnik, Zbigniew Romaszewski et Henryk Wujec d'avoir comploté en vue de renverser le système socialiste polonais en poussant "Solidarnosc" sur une voie extrémiste. Le procès, commencé le vendredi 13 juillet, doit reprendre le 18 à la veille de l'ouverture de la session de la Diète qui doit notamment examiner, ainsi que le supposent de nombreux observateurs, un projet de loi d'amnistie qui serait promulgué à l'occasion du quarantième anniversaire de la République Populaire de Pologne. Vendredi matin, les familles des inculpés étaient accueillies devant le tribunal par Lech Walesa qui n'a pas été autorisé à entrer dans le prétoire. Lech Walesa qui avait annoncé son intention d'assister au procès a fait son apparition entouré de sympathisants et suivi par des inspecteurs et des policiers en civil. "J'essaierai d'être aussi près que possible du procès" a-t-il dit sur les marches du tribunal. Lech Walesa est arrivé devant le tribunal une demi-heure environ avant l'arrivée des quatre inculpés. Ils sont entrés dans l'immeuble par une porte dérobée sous une forte escorte policière. Sur place, le prix Nobel de la Paix s'est rendu dans le hall du tribunal et a demandé l'autorisation d'assister au procès. Il lui a été répondu d'attendre à l'extérieur et, finalement, de s'en aller. Jusqu'au dernier moment, alors que l'acte d'accusation est prêt depuis septembre dernier, les autorités ont tenté d'éviter ce procès. Pendant des mois, notamment par l'entremise de l'Episcopat, le gouvernement a négocié avec les onze de Rakowiecka la possibilité d'une remise en liberté sous condition: un exil temporaire ou un engagement à ne pas avoir d'activités politiques pendant deux ans et demi. En mai, les onze ont finalement rejeté ces propositions et début juin, Kuron entamait une grève de la faim au finish pour obtenir soit la fixation de la date du procès soit la remise en liberté faute de preuve. Cette volonté de faire l'économie d'un procès à sensation avec des inculpés vedettes comme Jacek Kuron et Adam Michnik dont la notoriété a franchi depuis des années les frontières de la Pologne reste d'actualité, estiment les observateurs. Les journalistes étrangers n'ont pas été autorisés à suivre les débats tandis que des juristes et des syndicalistes étrangers souhaitant venir en qualité d'observateurs assister au procès ont essuyé un refus des autorités polonaises.

COMMUNIQUE de Lech Walesa, président de NSZZ "Solidarnosc"

Au moment où commence le procès, appelé procès du KOR par les autorités, je pense avec émotion et un sentiment de solidarité aux quatre membres de "Solidarnosc" qui sont au banc des accusés: Jacek Kuron, Adam Michnik, Zbigniew Romaszewski et Henryk Wujec. Je les connais bien, nous avons combattu ensemble. Je suis sûr d'une chose: ce sont des hommes honnêtes et courageux.

Chaque emprisonnement, chaque condamnation est un coup dur pour notre pays. Je suis convaincu que des millions de gens, tout comme moi, demandent leur libération. On veut, dans ce procès, mettre également au banc des accusés le Comité de Défense des Ouvriers (KOR) tout entier. On veut effacer de la mémoire des gens l'aide apportée par les intellectuels polonais aux travailleurs polonais. Moi-même, j'ai mangé le pain du KOR, quand j'étais dans la misère. Ce sont des choses qu'on n'oublie pas. J'ajouterai seulement ceci: personne ne parviendra à diviser la Solidarité polonaise.

13 juillet 1984

COMMUNIQUE

Le 8 juin 1984, la police secrète a arrêté notre collègue Bogdan Lis, vice-président du Comité de grève en août 1980, signataire des Accords de Gdansk, membre de la Commission Nationale de NSZZ "Solidarnosc". Bogdan Lis fut membre fondateur du Comité Régional de Coordination de NSZZ "Solidarnosc" pour la région de Gdansk (RKK) et de la Commission Provisoire de Coordination (TKK). Depuis deux ans et demi, il était recherché par la police à travers le pays.

Même en prison, il est resté, comme d'autres dirigeants de notre syndicat, fidèle aux valeurs qu'il avait servies avant et après le 13 décembre 1981. Nous allons lutter pour qu'il soit de nouveau avec nous. A la Commission Provisoire de Coordination, le siège de Bogdan Lis a été occupé par Bogdan Borusewicz, membre de l'ancien Comité d'Autodéfense Sociale (KSS KOR), cofondateur des Syndicats indépendants du littoral, un des organisateurs de la grève de 1980. Il est membre de la Commission Régionale de Coordination (RKK) de NSZZ "Solidarnosc" pour la région de Gdansk.

le 24 juin 1984

LA COMMISSION PROVISOIRE DE COORDINATION de NSZZ "Solidarnosc" (TKK) a rendu publiques fin juin deux déclarations signées par Zbigniew Bujak (région de Varsovie), Tadeusz Jedynek (région de Silésie-Dabrowski), Marek Muszynski (région de la Basse Silésie) et Eugeniusz Szumiejko (membre du Présidium de la Commission Nationale).

COMMUNIQUE POST-ELECTORAL

Tenant compte des résultats préliminaires du scrutin, on peut constater que plus que 40% d'électeurs ont répondu favorablement à l'appel de la Commission Provisoire de Coordination (TKK) de boycotter les récentes élections municipales. Cela veut dire que plus que 10 million de polonais en âge de voter

se sont pas soumis à l'atmosphère de peur, de chantage et de menace répandue par les autorités. La décision de refus de participer à la farce électorale est un succès personnel pour chacun d'eux.

Renoncer à vivre dans le mensonge - un programme minimum pour chaque homme honnête - est une tâche immense pour la société qui se libère petit à petit d'un système imposé de captivité, d'hypocrisie et de peur. Que le nombre de nos sympathisants grandit est prouvé par le fait que le 17 juin 1984 plus de 10 millions de polonais - c'est à dire plus que le nombre des membres de "Solidarnosc" avant décembre 1981 - ont su s'opposer au pouvoir d'une manière très nette, après deux ans et demi de répressions et de persécutions.

C'est le résultat de la lutte de notre syndicat dans la clandestinité qui dure déjà deux ans et demi. Il faut admettre que beaucoup de polonais n'ont pas su vaincre la peur. C'est un succès du pouvoir, mais c'est leur seul succès. Une attitude ferme, de même que le contrôle des "élections" par la société, ont obligé le pouvoir à annoncer que la participation aux élections fut de 75%. Ce résultat, bien que toujours falsifié, est unique dans l'histoire des pays du bloc communiste. C'est un précédent idéologique dont les conséquences peuvent avoir une signification inestimable pour toutes les nations se trouvant dans une situation similaire.

Malgré la pression des personnes qui ont décidé de collaborer avec le pouvoir, les autorités n'ont pas consenti à une liste alphabétique des candidats aux élections, alors que le comité du parti décidait l'acceptation des candidats. Donc, même ceux qui, en toute bonne foi, avaient participé à la préparation des élections ont dû se sentir dupés. Pour les militants de "Solidarnosc", le travail de propagande, le boycott des élections et l'organisation du scrutin indépendant fut une énorme tâche du point de vue d'organisation. La Commission Provisoire de Coordination exprime son approbation pour leur travail. Les dizaines de milliers de participants à l'action pré-électorale des membres de commissions électorales ont prouvé que NSZZ "Solidarnosc" est un syndicat capable d'une action efficace, malgré la mobilisation de la police et la contre-action de l'administration de l'état. Dans beaucoup d'arrondissements, le nombre des boycotteurs a dépassé, parfois de loin, les 50%. Un tel résultat dans les régimes démocratiques signifierait notre victoire indiscutable. Mais NSZZ "Solidarnosc" ne vise pas au pouvoir; néanmoins, nous souhaitons que les Polonais puissent élire leurs représentants de façon démocratique.

L'appel au boycott des "élections" fait partie du programme de construction d'une société indépendante, qui a été rendu public pendant l'état de guerre. Nous sommes conscients du fait que la réalisation d'un tel programme est difficile; nous pouvons remporter des succès mais aussi subir des défaites et des déceptions. Les derniers événements prouvent quand même, une fois de plus, la raison de notre stratégie: une activité quotidienne qui construit la disposition à l'action de notre société.

Le 21 juin 1984

LE 10 JUIN, le procureur de la marine de guerre a ordonné le mandat d'arrêt de Bogdan Lis. Le mandat d'arrêt comprend quatre accusations. Elles ont été rendues publiques par les mass-média polonais avec un commentaire de l'agence de presse officielle qui dépasse de loin les accusations du procureur. De même, le porte-parole du gouvernement polonais Jerzy Urban a présenté les accusations contre Bogdan Lis dans la même lumière. Cette façon d'agir va à l'encontre de tous les principes en vigueur et touche le

droit à la défense du détenu. Puisque les accusations contre Bogdan Lis ne se réfèrent pas au Code Pénal, il est impossible à quelqu'un qui n'est pas spécialiste en la matière de se rendre compte que le syndicaliste accusé est menacé de longues années de prison, soit de la peine capitale. Ceci est d'autant plus probable que le procès aura lieu devant un tribunal militaire.

Selon les informations disponibles, la première accusation est relative à la continuation d'activités syndicales après le 13 décembre 1981 (article 46 alinéa 1 et 2 du Décret de l'Etat de Guerre). Elle se réfère à un enregistrement sur bande magnétique effectué par Bogdan Lis et qui est interprété comme "appel à l'affaiblissement de la capacité de la défense de la République Populaire de Pologne". En plus, on impute à l'enregistrement de contenir de fausses informations sur la situation du pays et un appel à la grève générale - ce qui aurait pu causer des troubles publics ou des émeutes. Ceci est un délit sous l'article 46 alinéa 1,2, et 4 du décret sus-mentionné et sanctionné d'une peine allant d'un an à dix ans de prison.

La seconde accusation contient deux éléments essentiels: fonder et diriger "l'organisation" appelée Commission Provisoire de Coordination (TKK) de NSZZ "Solidarnosc" et la Commission Régionale de Coordination (RKK) de NSZZ "Solidarnosc", diffuser des informations fausses pouvant causer un dommage aux intérêts de la RPP, des troubles publics ou des émeutes. Alors, ce sont deux délits: fonder une association - prévu par l'article 276 § 3 du Code pénal - sanctionné de deux à dix ans de prison; et diffuser des informations fausses à l'aide de moyens spéciaux - prévu par l'article 271 § 1 du Code Pénal relatif à l'article 273 § 1 du Code Pénal, sanctionné de un à dix ans de prison. Le procureur ne semble pas prendre en considération que la fondation de la TKK et de la RKK ont eu lieu avant que NSZZ "Solidarnosc" soit mise hors la loi, non plus que ce n'est pas une "association" mais les organes provisoires de direction de la structure d'organisation de NSZZ "Solidarnosc".

La troisième accusation est la plus grave. Elle reproche à Bogdan Lis d'entrer en contact avec des personnes menant des activités au profit des organisations étrangères. Derrière ces mots ce cache l'accusation de "trahison de la patrie" (article 122 du Code Pénal) ou au moins causer "la perte d'indépendance, ... renversement de l'Etat, ou affaiblissement de la capacité de défense de la Pologne" (article 123 du Code Pénal). Les deux délits peuvent être sanctionnés de la peine de mort. Le seule organisation étrangère mentionnée est le Bureau de Coordination à l'Etranger de NSZZ "Solidarnosc" à Bruxelles. Or, il est de notoriété publique que ce Bureau de Coordination a été fondé par la TKK et qu'il est directement responsable envers elle.

Dans ce contexte, la quatrième accusation qui porte sur l'usage d'une carte d'identité falsifiée, sanctionnée de 5 ans de prison, semble être une pure formalité.

Il n'y a pas de doute que les autorités polonaises vont essayer d'exploiter ce procès pour accuser NSZZ "Solidarnosc" d'être une marionette dans les mains des ennemis, de siéger au camp des adversaires du socialisme après s'être retrouvé sans le support de la société polonaise. Ceci à son tour peut amener la torture de Bogdan Lis pendant l'enquête.

ANTONI PIETKIEWICZ, président de NSZZ "Solidarnosc" dans la région de Kalisz et membre de la Commission Nationale a été arrêté à Varsovie le 2 juillet. Pietkiewicz avait été interné après le coup d'état du

13 décembre 1981. Il était entré dans la clandestinité en octobre 1982 après avoir bénéficié d'une permission de sortie.

LE PROCES DE BOGDAN BUJAK (39 ans), le frère aîné de Zbigniew Bujak, membre de la Commission provisoire de coordination (TKK) pour la région de Mazowsze, s'est ouvert le vendredi 6 juillet à Varsovie. Arrêté le 16 décembre '83 au cours d'une manifestation pacifique à la mémoire des morts au cours des démonstrations ouvrières de décembre 1970, victime de brutalités policières, Bujak est accusé d'appartenance à une organisation illégale et d'avoir insulté des officiers de police. Après le premier jour d'audience, le procès a été suspendu jusqu'au 17 juillet du fait de l'absence de trois officiers de police, appelés à comparaître comme témoins.

MAREK NOWAKOWSKI, écrivain célèbre, a été mis en liberté provisoire après avoir été détenu à la prison de Rakowiecka à Varsovie, où il se trouvait depuis le 7 mars 84 (News n° 19). La libération de Nowakowski coïncide avec la fin de l'enquête concernant ses supposées activités illégales. Il risque de 6 mois à 5 ans de prison pour "publications de livres à l'étranger qui décrivent faussement et tendancieusement la situation socio-politique en Pologne et les activités des autorités polonaises". Il est aussi accusé d'avoir "ouvert des comptes en banque à l'étranger". La date du procès n'a pas encore été annoncée.

LE BUREAU DE COORDINATION A L'ETRANGER DE NSZZ "Solidarnosc" exprime sa profonde inquiétude à propos des commentaires faits récemment à Varsovie par le directeur général de l'UNESCO, Amadou Mahtar M'Bow qui affirmait que lors de sa visite officielle en

Pologne aucun artiste polonais ne s'était plaint d'être interdit et que les autorités polonaises avaient réalisé des progrès importants en matière d'enseignement. Ces affirmations du directeur général d'une agence des Nations Unies sont particulièrement gênantes puisqu'elles arrivent au moment où les autorités polonaises viennent d'engager une campagne contre toute forme de pensée indépendante. En '82-'83, le pouvoir polonais a dissout la plupart des associations professionnelles, et en particulier, l'Union des Écrivains Polonais, l'Union des Artistes Visuels polonais ainsi que l'Union des Journalistes Polonais. De célèbres écrivains et intellectuels ont été arrêtés et détenus. L'écrivain internationalement connu, Marek Nowakowski a été emprisonné durant 5 mois, cette année, avant d'être libéré sous condition en attendant son procès. Des professeurs d'université, des chargés de cours et des assistants qui refusent de suivre la ligne officielle subissent toute une série d'intimidations. D'ailleurs, les remarques du directeur général de l'UNESCO ne trouvent aucune confirmation dans le rapport récemment publié par la Commission d'enquête sur la Pologne de l'OIT. Après un examen d'un an, la Commission de l'OIT a trouvé que les autorités polonaises sont coupables de violer le droit d'association, c'est à dire, le droit de créer librement des syndicats et d'autres organisations indépendantes de l'Etat pour protéger les intérêts des travailleurs, y compris les artistes, les écrivains, les réalisateurs, etc.

Le Bureau de Coordination à l'Etranger de NSZZ "Solidarnosc" est prêt à fournir au directeur général et à toute autre personne intéressée une information complète en provenance de sources indépendantes sur l'enseignement, l'art et la culture en Pologne aujourd'hui.

Sources: Le Monde; Tygodnik Mazowsze.